Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 031-200023596-20240216-DP127DC4_24-DE

Toulouse, le 16 février 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP127

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A20231211-66 portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-76 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°115P2023 relatif aux travaux de réhabilitation du château d'eau sur la commune de Caragoudes, notifié le 24 octobre 2023, au groupement d'entreprises FREYSSINET, EMA et TOUJA ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise SORENOV pour le compte de FREYSSINET concernant la réfection complète de l'extérieur du château d'eau de Caragoudes pour un montant maximum de 19 990 € HT ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise SORENOV pour le compte de FREYSSINET concernant la réfection complète de l'extérieur du château d'eau de Caragoudes pour un montant maximum de 19 990 € HT.

Rémi RAMOND
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président